

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 27 décembre 2021

Hôtellerie-restauration : Notre liberté de travailler se réduit de plus en plus

Lors d'une conférence de presse, le Premier ministre et le ministre de la Santé et des Solidarités ont annoncé de nouvelles mesures de restrictions dans le but de limiter la propagation du variant Omicron, à compter du 3 janvier 2022 et pour une durée de 3 semaines.

- Prolongement de la fermeture des discothèques
- Consommation debout interdite dans les cafés, bars, restaurants.
- Les grands rassemblements sont limités à 2 000 personnes en intérieur et 5 000 personnes en extérieur.
- Annulation de toutes les cérémonies de vœux en janvier
- Télétravail obligatoire 3 jours minimum pour tous les salariés pour lesquels cela est possible.

Pour le GNI, l'UMIH, le GNC et SNRTC toutes ces nouvelles mesures réduisent l'activité de nos professionnels à peau de chagrin et restreignent toujours plus leurs conditions pour travailler et vivre de son travail.

Pour les cafés et les bars c'est même une interdiction pure et simple de travailler en annonçant l'interdiction de la consommation debout. Les traiteurs-organisateurs de réceptions sont eux aussi frappés par cette interdiction et celle liée aux rassemblements. Selon eux, c'est déjà 90% de l'activité économique des semaines à venir qui est perdue.

Les professionnels de la nuit s'estiment à nouveau trahis avec la prolongation de leur fermeture pour 3 semaines supplémentaires. Ils sont, à ce jour, les seuls établissements recevant du public à vérifier, en plus du pass sanitaire, l'identité des clients pour qu'elle soit bien conforme au pass présenté.

Enfin, à toutes ces mesures sanitaires devrait venir s'ajouter, à partir du 15 janvier 2022, le pass vaccinal. Si les professionnels le comprennent comme une possibilité de continuer à travailler et à rester ouverts, cela constitue néanmoins une énième restriction en réduisant leur potentielle clientèle.

Contacts presse

UMIH Ophélie Rota 06.82.82.95.82

GNI Franck Trouet 06.73.86.66.65



Dans ces conditions les organisations professionnelles (GNC, GNI, UMIH et SNRTC) tiennent à rappeler l'engagement du Gouvernement à prendre toutes les mesures d'accompagnement économiques dès lors que des restrictions sanitaires viennent impacter leur activité.

Ils demandent d'urgence la réactivation de l'accompagnement économique pour toutes les entreprises pour décembre 2021 et janvier 2022 et tout le temps des restrictions imposées.

- Le rétablissement du Fonds de Solidarité dans les conditions de novembre 2020 et l'aide « coûts fixes » notamment pour les plus gros établissements
- Le retour de l'activité partielle « covid-19 » sans reste à charge
- Des exonérations des charges sociales sur les salaires et une aide au paiement des cotisations

Les organisations professionnelles rappellent également combien il sera impossible pour de nombreux professionnels de rembourser, à compter de mars 2022, leur PGE dans les conditions économiques actuelles. De nouvelles mesures devront être annoncées d'urgence par le Gouvernement.

Contacts presse

UMIH Ophélie Rota 06.82.82.95.82

GNI Franck Trouet 06.73.86.66.65